



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2021 (Articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)

L'an deux mille-vingt-un, le dix-sept novembre à vingt-heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal au rez-de-chaussée du 140 Place Fernand Aubert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS : M. MICHEL Jean-Marc, Mme ESCHALIER Cathy, M. CAPIOD Thierry, Mme LAURENT Josy, M. GADILHE Sébastien, Mme RAYNARD Christiane, Mme RICHARD Annie, Mme LAPIERRE Marie-Jeanne, M. GSEGNER Gérard, M. BRUEYRE Jean-Louis, M. FAUCUIT Georges, Mme RIEU-FROMENTIN Françoise, M. THIBON Hubert, Mme COLOMB Cathy, Mme BONIN Virginie, M. BONNET Franck, M. BROCHE Nicolas, M. MANIFACIER Jean-Paul, M FROMENT Arnaud, Mme CAREMIAUX Paulette.

ABSENTS AVEC POUVOIR : M. AUBANEL Jean (pouvoir à M. BROCHE Nicolas), Mme LOPES MALTEZ Véra (pouvoir à Mme ESCHALIER Cathy) Mme SOUTEIRAN Floriane (pouvoir à M. THIBON Hubert).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAURENT Josy assistée de Mme BISCARAT Marie-Hélène, DGS.

Choix du fournisseur gaz dans le cadre de la construction d'un boulodrome et de deux tennis couverts (2021-181)

M. Arnaud FROMENT souligne que ce choix d'énergie constitue un non-sens environnemental. L'utilisation de cette énergie fossile justifiera son abstention. M. le Maire rappelle que les tennis ne seront pas chauffés et que la température du boulodrome sera d'environ 12° Celsius. M. CAPIOD confirme, précisant qu'un contrôle sera mis en place (système de mise en route et de coupure) et que la consommation a été plutôt surestimée. Il précise que la solution de la chaufferie bois a été abandonnée eu égard aux frais plus importants. Il est convaincu de présenter la moins mauvaise solution. Une étude photovoltaïque n'aurait pas été pertinente pour ce site.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (3 abstentions : M. MANIFACIER Jean-Paul, M FROMENT Arnaud, Mme CAREMIAUX Paulette), le Conseil Municipal :

- Choisit la société PRIMAGAZ pour la fourniture d'énergie destinée à chauffer le futur boulodrome
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer le contrat à intervenir.

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE 07) pour le chantier de télécommunications dans le cadre des travaux de construction d'un boulodrome et de deux tennis couverts (2021-182)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte de confier au SDE 07 l'organisation de la maîtrise d'ouvrage temporaire pour les travaux de dissimulation des réseaux de télécommunications (parcelles A 2381-1572-1573 Poste VANSCOURS),

Approbation du rapport annuel de délégation de service public avec la société fermière SAUR pour 2020 ; mise en recouvrement suite obligations de fin de contrat non remplies (2021-183)

1. Approbation du rapport annuel du délégataire pour la gestion de l'assainissement collectif en 2020 :
Votants : 23 – Exprimés : 22 (1 abstention : M. GSEGNER Gérard) – Pour : 22

La rapport annuel du délégataire SAUR pour la gestion de l'assainissement collectif en 2020 est adopté à la majorité.

2. Mise en recouvrement de la somme de sept mille sept cent quarante-trois euros (7 743 €) par émission d'un titre de recettes au profit de la commune à l'encontre de la société SAUR /Unanimité

Un titre de recettes à l'encontre de la société SAUR et au profit de la commune sera émis pour incohérences relevées dès janvier 2021 sur les plans des points de géolocalisation et non-respect des obligations prévues dans le contrat d'affermage.

Dénomination d'un chemin à Naves (2021-184)

Après en avoir délibéré, entendu l'exposé et au vu du plan distribué, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de nommer le chemin qui part de la mairie de Naves pour rejoindre le chemin de la Valette « chemin du garde-champêtre » ;

Poursuite de régularisation cadastrale au chemin du Haut-Gras (2021-185)

Cette question a été débattue lors du Conseil du 20 octobre dernier et était restée en suspens du fait des interrogations sur le classement des terrains dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Après vérifications, il s'avère que la parcelle cadastrée 164 B 1204 appartenant à Mme TROUILLOT-NIEL se situe en zone naturelle du PLU. En conséquence, après en avoir délibéré et afin de poursuivre la régularisation de la voirie communale, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte d'intégrer dans le domaine privé de la commune 650 m² prélevés sur les parcelles 164 B 1208-1209 appartenant à Mme TROUILLOT-NIEL pour l'euro symbolique et de céder à Mme TROUILLOT-NIEL une surface de 90 m² prise sur la voirie communale pour l'euro symbolique.

Demande d'un particulier de détourner le chemin d'Ygresière (2021-186)

M. PLAZANET Thierry demande la cession d'une partie du chemin d'Ygresière ; en échange, il propose de céder à la commune une portion prise dans les parcelles 57 B 167, 164 et 163 lui appartenant pour rétablir la continuité. Cette demande est destinée à éloigner l'emprise du chemin actuel de son habitation située sur les parcelles cadastrées 057 B 165-166. Acceptation sous réserve que l'intégralité des travaux nécessaires soit réalisé par M. PLAZANET Thierry et tous les frais payés par lui.

Approbation de la convention Petites Villes de Demain et informations (2021-187)

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont pris connaissance du projet de convention « Petites Villes de Demain ». Il rappelle que le principe d'adhésion a été entériné par délibérations numéro 2021-007 le 19 janvier 2021, et numéro 2021-049 le 23 mars 2021. Aujourd'hui les contours de la convention sont précisés : sauvegarder et conforter la dynamique du centre-bourg, résorber la friche de l'ancien hôpital, prolonger l'OPAH intercommunale, moderniser les flux de circulation, participer aux démarches de transition. Le poste de chargé de mission « chef de projet » vient d'être pourvu. Il s'agit d'un poste sur 5 ans, pris en charge en partie par la Communauté de Communes (60 %) et la commune (40 %). L'annonce pour le poste de « manager de commerce » (contrat de 2 ans) pris en charge par la commune est pour l'instant infructueux. L'appel à candidatures a été relancé.

La convention présentée aux conseillers ce soir a été transmise aux services de l'Etat et une signature officielle Etat - Communauté de Communes - Commune des Vans devrait être programmée. Elle constituera un véritable enjeu positif pour dynamiser le territoire avec l'aide de l'Etat ; 13 communes sont concernées en Ardèche.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal APPROUVE la convention telle que proposée.

Remplacement de Mme Françoise RIEU-FROMENTIN au Parc des Monts d'Ardèche en tant que déléguée de la commune suite à sa nomination en tant que déléguée pour le Département (2021-188)

Cathy COLOMB est désignée déléguée Titulaire et Floriane SOUTEIRAN reste déléguée Suppléante.

Lancement de l'étude d'un projet d'installation de vidéo protection avec le concours du référent sûreté du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche suite à l'exposé du 20 octobre par les forces de l'ordre (2021-189)

Votants : 23 - Abstentions : 5 : Mme RIEU-FROMENTIN Françoise - M. AUBANEL Jean (pouvoir à M. BROCHE Nicolas) - M. MANIFACIER Jean-Paul - M FROMENT Arnaud -Mme CAREMIAUX Paulette.

Exprimés : 18 - Majorité absolue : 10 (9+1)

Pour : 11 (M. MICHEL Jean-Marc, Mme ESCHALIER Cathy, M. GADILHE Sébastien, Mme RAYNARD Christiane, Mme RICHARD Annie, Mme LAPIERRE Marie-Jeanne, M. BRUEYRE Jean-Louis, M. THIBON Hubert, M. BONNET Franck, Mme LOPES MALTEZ Véra (pouvoir à Mme ESCHALIER Cathy) Mme SOUTEIRAN Floriane (pouvoir à M. THIBON Hubert).

Contre : 7 : M. CAPIOD Thierry, Mme LAURENT Josy, M. GSEGNER Gérard, Mme COLOMB Cathy, M. FAUCUIT Georges, Mme BONIN Virginie, M. BROCHE Nicolas.

La décision de lancer l'étude est adoptée à la majorité.

Le Maire, Jean-Marc MICHEL.

